

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2007
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

**M.I.N. de Bordeaux-Brienne - Alimentation électrique des bâtiments POMONA -
Location d'un groupe électrogène - Convention tripartite - Autorisation de
signature.**

Monsieur VALADE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine a assuré sous sa maîtrise d'ouvrage, la réalisation d'entrepôts au M.I.N. de Brienne, qui ont été concédés à la Société Pomona par convention du 26 mai 1992, incluant un transformateur électrique qui présente un caractère privatif.

Ces bâtiments, incluant un transformateur électrique sont exploités par les entités Pomona Passion Froid (surgelés et produits frais), Fruidor (mûrisseries) et Terre Azur (fruits et légumes et produits de la mer). Ils représentent une surface utile de 9 870 m².

La construction principale a fait l'objet de 3 extensions successives, dont la dernière a été réceptionnée en novembre 2000. A cette occasion, le transformateur a été modifié et adapté pour pouvoir garantir une puissance de 1250 Kva.

Ces bâtiments, dont la Communauté Urbaine est propriétaire, ont été remis aux fins de gestion par la Régie du M.I.N. par convention du 27 septembre 2001.

Or un incident est survenu sur le transformateur le 31 mai 2002, entraînant une coupure générale de l'alimentation électrique, sans pertes matérielles au niveau des marchandises stockées.

Ces faits ont entraîné la mise en œuvre d'une procédure au titre de l'assurance dommage ouvrage, dès le 26 juin 2002 avec la mise en place de mesures pour améliorer le fonctionnement de l'installation.

Les différents contrôles effectués ont également fait apparaître également un problème général de conformité de ces installations électriques, relevant de la garantie décennale.

Un référé conservatoire a donc été engagé auprès du Tribunal Administratif, en juin 2003, avec la désignation d'un premier expert décédé depuis. Un second expert a été nommé, qui n'a pas achevé sa mission à ce jour.

Or la période estivale devant entraîner une nette augmentation de la puissance appelée, des dispositions ont été prises en vue de louer, un groupe électrogène permettant de délester l'installation, en cas de besoin.

Cela a permis de pallier les risques majeurs qui pourraient résulter d'une rupture d'activité et de fonctionnement normal de l'ouvrage.

Ces dispositions permettent de préserver les intérêts de la Communauté Urbaine, du M.I.N. et de la Société Pomona, laquelle s'acquitte d'une redevance annuelle correspondant à la construction de ces bâtiments.

La location d'un groupe électrogène d'une puissance de 500 kva a entraîné les prestations suivantes :

- 1) location d'un groupe électrogène (3 904 € TTC mensuels)
- 2) transport et assistance mise en service (2 259 € TTC)
- 3) coût de fonctionnement (heures tournées) : coût horaire : 23 €
- 4) carburant

Cela représente, pour la période de juin à septembre 2007, une dépense provisionnelle de 17 875 € TTC environ, hors coût de fonctionnement et carburant.

Il est précisé que les travaux d'adaptation de l'installation du groupe électrogène, soit 7400 € ont été pris en charge par la Communauté Urbaine et que la location de l'équipement a été assurée par la société Pomona.

Il est proposé, conformément à la convention ci-jointe, d'autoriser le remboursement à la société Pomona, des frais correspondant à la location, transport et installation, estimés à 17 875 €.

Il est précisé que la Communauté Urbaine ne renonce pas, en fonction des résultats de l'expertise judiciaire en cours, à rechercher la responsabilité des constructeurs et donc à obtenir le remboursement de ces frais avancés.

Les modalités correspondantes sont définies par la convention pour la mise en place d'un groupe électrogène, jointe en annexe, qui pourrait être signée entre la Communauté Urbaine, la Régie du M.I. N. et la société Pomona.

Dans ces conditions, il est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la convention tripartite jointe en annexe, à intervenir entre la CUB, la Régie Autonome du M.I.N. de Bordeaux-Brienne et la Société POMONA
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce document et accomplir toutes démarches visant à sa mise en œuvre

- **DECIDER** d'ouvrir au budget de l'exercice en cours, les crédits nécessaires au remboursement à la Régie du M.I.N. au chapitre 65, article 658, sous fonction 912.
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 NOVEMBRE 2007**

PUBLIÉ LE : 7 NOVEMBRE 2007

M. JEAN-PIERRE FAVROUL